

# RAPPORT ANNUEL 2022-2023



AGENCE RÉGIONALE DE  
MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS-SAINT-LAURENT



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Parmi les grands objectifs du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) propose aux Agences régionales de mise en valeur d'augmenter les superficies forestières enregistrées, de récolter plus de bois afin de réaliser la Stratégie nationale de production de bois et d'utiliser les budgets dédiés à l'aménagement forestier comme levier de développement économique.

Pour mettre en œuvre les actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, l'Agence disposait, en 2022-2023, de diverses sources de financement : le PAMVFP, l'octroi d'une subvention de 2021, le Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC), le programme 2 milliards d'arbres, l'ajustement des taux des travaux sylvicoles et les contributions de l'industrie. Les investissements en aménagement forestier ont été de 12,08 M\$. Le montant paraît élevé, j'en conviens. Pourtant, il ne suffit pas à relever les défis auxquels font face les producteurs forestiers de la région.

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), débutée il y a dix ans, semble diminuer d'intensité. C'est une bonne nouvelle, car les arbres reprennent de la vigueur. Par contre, les travaux de récolte et de remise en production des peuplements affectés et vulnérables n'arrêteront pas dans l'immédiat. Beaucoup de superficies restent à être récoltées. Une partie de celles déjà récoltées et devant être reboisées devront attendre, car la disponibilité des plants forestiers est présentement insuffisante. Il y aura forcément un décalage des travaux à réaliser et les besoins budgétaires devront être comblés.

D'autre part, en décembre 2022, une tempête majeure a causé des chablis disséminés dans la région, plus particulièrement dans l'est. Le MRNF nous fournit son aide pour répertorier l'étendue des dommages et localiser les secteurs touchés. Cette autre perturbation naturelle va rapidement augmenter la pression sur les besoins en remise en production dans un contexte d'enjeux budgétaires déjà critiques.

Ces perturbations naturelles amènent l'Agence à prioriser la récolte des bois affectés de même que la remise en production des superficies récoltées, là où le reboisement est requis. Cette priorisation occasionnera une diminution importante, sinon totale, des éclaircies commerciales de plantation et des jardinages d'érablière. Or, ces traitements, en plus de générer des volumes de bois appréciables, sont essentiels à la croissance des arbres. Ils doivent aussi être réalisés dans une fenêtre de temps déterminée pour atteindre la production forestière escomptée.

Les partenaires de la forêt privée, présents au conseil d'administration de l'Agence et présents à la Table de concertation de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent, ont analysé le contexte de l'aménagement forestier en territoire privé. Ils constatent que l'équilibre entre les besoins en aménagement à court et moyen termes et les ressources financières disponibles est rompu. Des investissements supplémentaires significatifs et récurrents sont nécessaires pour rétablir l'équilibre avec les besoins des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région. J'en profite aussi pour féliciter tous les producteurs forestiers, qui, par leur implication, prennent part au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent.



Richard Lafond, président

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
  - | Monsieur Pierre Sirois du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
  - | Monsieur Luc Lavoie du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
  - | Monsieur Fernand St-Laurent du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
  - | Monsieur Daniel Anctil du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
  - | Monsieur Jean-Pierre Bélanger maire de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier;
  - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation des bois :
  - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
  - | Monsieur Joël Guimond de la Scierie Serdam inc.;
- | Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) :
  - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
  - | Monsieur Pierre Pettigrew de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à neuf reprises en séance régulière. Les partenaires de l'Agence participent activement à la gestion de celle-ci. La valeur de la participation des administrateurs est estimée à 12 300\$.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
  - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
  - | l'entente de gestion avec le MFFP, les enveloppes budgétaires et les ajustements des taux;
  - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
  - | les orientations sur la récolte de bois, les travaux sylvicoles et les superficies forestières enregistrées;
  - | les enjeux budgétaires des travaux sylvicoles;
  - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et les révisions budgétaires en cours d'année;
  - | le soutien à la protection des autres ressources;
  - | la Stratégie nationale de production de bois et les cibles de production de bois en 2025, 2050, 2080;
  - | la révision ciblée du régime forestier;
  - | l'aide financière maximale par producteur;
  - | l'avancement du PPMV;
  - | l'enquête de coûts des travaux sylvicoles en forêt privée;
  - | les chablis de décembre 2022;
  - | l'analyse des bilans :
    - | des travaux réalisés;
    - | de la mobilisation des bois;
    - | de la vérification opérationnelle et de l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
    - | des activités des services multiressources;
    - | de l'application de la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence;
    - | des dispositifs d'évaluation de la défoliation de la TBE dans les jeunes peuplements résineux;
    - | des résultats d'inventaire des peuplements issus d'éclaircie précommerciale;
    - | des pulvérisations contre la TBE;
    - | de la progression des superficies affectées par l'épidémie de la TBE.

## LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés détenant un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 5 162 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant 463 096 hectares de superficie forestière enregistrée. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 698 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 194 au volet individuel et 1 518 au volet regroupé.

Comparativement à l'année dernière, on observe une augmentation de 140 producteurs forestiers impliqués en aménagement et une augmentation de 10 381 hectares au niveau de la superficie enregistrée. Au cours des deux dernières années, les superficies forestières enregistrées ont augmenté de plus de 18 000 hectares. Rappelons que l'Agence a mis en place une campagne de promotion visant à faire connaître les mesures de soutien aux propriétaires forestiers notamment les programmes d'aide financière et les mesures fiscales. L'Agence souhaite que cette campagne suscite chez les propriétaires forestiers un intérêt à obtenir leur certificat de producteur forestier et à aménager leurs boisés.

## LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. En 2022 - 2023, l'Agence a traité 20 dossiers desquels 14 dossiers ont été jugés significatifs et 5 non significatifs.

D'autre part, les dispositions réglementaires des MRC et des municipalités en vigueur sur le territoire de l'Agence n'entraînent généralement pas de contraintes significatives pour la sylviculture et pour la récolte de bois. Bien qu'il puisse y avoir des exceptions à cette situation, la réglementation est favorable à l'aménagement des forêts privées et à la récolte de bois.

## L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée tandis que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les dégagements de plantation, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour les autres travaux.

Pour l'exercice 2022-2023, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier est de 12 079 551 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 89,2 % et 10,8 %. L'investissement en aménagement est supérieur à l'exercice précédent de 162 931 \$.

Étant donné le contexte de la hausse des prix, des ajustements pour les variations du carburant et autres fournitures ont été ajoutés aux taux d'investissement en forêt privée. Un montant de 815 652 \$ a été versé aux Conseillers forestiers pour ces mesures.

## L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2022-2023

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 231,6	1 236 297 \$	168,0	159 324 \$	1 399,6	1 395 621 \$	1 582,9
06	Reboisement (ha) *	1 503,4	1 660 374 \$	266,8	298 004 \$	1 770,2	1 958 378 \$	1 851,5
06	Regarni ( ha ) *	64,9	45 764 \$	0,8	542 \$	65,7	46 306 \$	56,8
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 688,3	3 439 184 \$	219,2	451 000 \$	1 907,5	3 890 184 \$	1 779,2
08	Éclaircies précom. et dégagement régénération nat. (ha)	156,4	256 167 \$	5,8	8 563 \$	162,2	264 730 \$	162,1
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	1 706,4	2 205 662 \$	172,4	208 651 \$	1 878,8	2 414 313 \$	2 238,8
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	975,7	601 826 \$	6,4	3 693 \$	982,1	605 519 \$	969,5
09	Coupe mobilisation bois manuelle (ha)	114,1	32 457 \$	12,6	3 585 \$	126,7	36 042 \$	109,5
09	Coupe mobilisation bois mécanisée (ha)	1 310,2	372 118 \$	258,2	73 352 \$	1 568,4	445 470 \$	2 047,3
09	Martelage (ha)	1 140,3	194 141 \$	77,9	13 195 \$	1 218,2	207 336 \$	1 143,7
09	Mesure sanitaires et carburant		726 214 \$		89 438 \$		815 652 \$	
<b>SOUS-TOTAL (ha)</b>		<b>9 891,3</b>	<b>10 770 204 \$</b>	<b>1 188,1</b>	<b>1 309 347 \$</b>	<b>11 079,4</b>	<b>12 079 551 \$</b>	<b>11 941,3</b>
	Plans d'aménagement forestier (ha) **	30 860,6	- \$	8 749,6	- \$	39 610,2	- \$	43 320,0
<b>TOTAL</b>			<b>10 770 204 \$</b>		<b>1 309 347 \$</b>		<b>12 079 551 \$</b>	
<b>Exercice précédent</b>			<b>10 133 379 \$</b>		<b>1 783 241 \$</b>		<b>11 916 620 \$</b>	

\* Soit 3 249 100 plants en reboisement et 65 700 plants en regarni

\*\* Soit 955 plans d'aménagement forestier

## LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence. On constate que cet indice demeure excellent et relativement stable ces dernières années.

Pour l'exercice 2022-2023, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 98,8 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. On constate que cet indice demeure excellent et relativement stable ces dernières années.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de dossiers déposés	7 287	7 449	7 986
Dossiers vérifiés	539	511	517
Ratio des dossiers vérifiés	7,4%	6,9%	6,5%
Dossiers problématiques vérifiés	2,2%	2,3%	2,3%
<b>Indice de gestion des dollars investis par l'Agence</b>	<b>98,9%</b>	<b>98,3%</b>	<b>98,8%</b>

## L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins cinq critères. Chaque critère comporte son mode d'évaluation et sa pondération.

Le résultat minimum visé pour chaque Conseiller forestier est de 95 points. Lorsqu'un Conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est normalement assujéti à un plan de redressement. Pour l'année 2022-2023, tous les Conseillers obtiennent un pointage supérieur à 95 points. Le résultat global est de 97,6, soit une diminution comparativement à l'année précédente. Ce résultat s'explique principalement par les écarts constatés pour quatre Conseillers au niveau du respect de la programmation.

L'Agence communique avec les Conseillers forestiers dans une optique d'accompagnement, en formulant des recommandations ou des avertissements spécifiques pour divers éléments à ajuster, améliorer ou rectifier en lien avec des dossiers vérifiés. L'Agence réalise aussi des assistances techniques au cours desquelles de nombreux sujets sont discutés directement sur le terrain.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
La vérification des prescriptions et des traitements sylvicoles (86 points)	86,0	86,0	86,0
Le suivi des plantations (5 points)	4,8	5,0	4,6
Le respect de la programmation (4 points)	2,1	3,9	2,4
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	4,6	4,4	4,6
<b>GLOBAL</b>	<b>97,5</b>	<b>99,3</b>	<b>97,6</b>

## LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Depuis plus de quinze ans, l'Agence a mis en place une approche appelée " *amélioration de l'efficacité* " caractérisée par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les orientations de l'Agence relatives à l'amélioration de l'efficacité étant en lien direct avec l'objectif de la mobilisation des bois, elle a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficacité. Pour les besoins de la présentation, la compilation de l'investissement en aménagement regroupe les travaux de façon différente de celle présentée au tableau de la page 4.

En bref, la répartition des dépenses totales de l'Agence en 2022-2023 est relativement stable avec 92,8 % pour l'investissement en aménagement et 7,2 % pour les autres charges. L'investissement en aménagement présente une hausse globale de 1,4 % en tenant compte des mesures pour la hausse des prix et le carburant d'un montant de 815 652 \$. La proportion allouée à l'aide technique est 33,0 %, alors que celle consacrée à l'exécution de travaux est de 60,3 %.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement est en hausse de 4,6 % principalement en raison des travaux de préparation de terrain, de mise en terre de plants, des entretiens de plantations dans le contexte de l'épidémie de TBE et de la remise en production de friches. Les travaux reliés au reboisement représentent 64,7 % de l'investissement comparativement à 62,7 % en 2021-2022.

En contrepartie, l'investissement dans les travaux reliés à la régénération naturelle est en diminution de 16,6 % et ils représentent moins de 5,0 %. L'investissement en coupe partielle, qui regroupe les traitements d'éclaircie commerciale, de jardinage d'érablière et de coupe progressive, passe de 28,7 % en 2021-2022 à 22,4 % en 2022-2023.

L'investissement en éclaircie précommerciale double pour atteindre 1,9 %. Cependant, la réalisation de cette activité demeure marginale comparativement aux autres travaux.

La répartition des fonds utilisés				
	2021-2022		2022-2023	
<b>Total des charges</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 782 521 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 021 778 \$</b>
<b>Investissement en aménagement</b>	<b>93,2%</b>	<b>11 916 620 \$</b>	<b>92,8%</b>	<b>12 079 551 \$</b>
<b>Activités internes de l'Agence</b>	<b>6,8%</b>	<b>865 901 \$</b>	<b>7,2%</b>	<b>942 227 \$</b>
<b>Activités internes de l'Agence</b>	<b>6,8%</b>	<b>865 901 \$</b>	<b>7,2%</b>	<b>942 227 \$</b>
Coordination de l'Agence	2,6%	329 759 \$	2,7%	359 781 \$
Vérification opérationnelle	2,2%	280 661 \$	2,2%	291 432 \$
PPMV et études	0,8%	92 954 \$	0,8%	96 180 \$
Transfert de connaissances	0,0%	4 214 \$	0,0%	2 643 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,2%	158 313 \$	1,5%	192 191 \$
<b>Investissement en aménagement</b>	<b>100,0%</b>	<b>11 916 620 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 079 551 \$</b>
Ventilation - technique	35,9%	4 276 317 \$	33,0%	3 982 662 \$
- exécution	61,6%	7 338 161 \$	60,3%	7 281 237 \$
- mesures hausse des prix	2,5%	302 142 \$	6,7%	815 652 \$
<b>Investissement en aménagement par activité</b>	<b>100,0%</b>	<b>11 916 620 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 079 551 \$</b>
Travaux reliés au reboisement	62,7%	7 475 156 \$	64,7%	7 822 237 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	5,1%	603 063 \$	4,2%	503 128 \$
Coupes partielles	28,7%	3 420 073 \$	22,4%	2 704 618 \$
Éclaircie précommerciale	1,0%	116 186 \$	1,9%	233 916 \$
Mesures pour la hausse des prix et le carburant	2,5%	302 142 \$	6,8%	815 652 \$

## LE PLAN D'ACTION

Pour l'année 2022-2023, l'entente de gestion signée avec le MFFP comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent sur la base de l'année civile. Le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2022, compilé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec, est de 1 226 900 m<sup>3</sup>.

Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le volume de bois généré par les activités de récolte des programmes de mise en valeur gérés par l'Agence est estimé à 498 752 m<sup>3</sup>. Ce volume est en diminution par rapport aux années précédentes étant donné qu'une plus grande part des investissements est consacrée à la remise en production.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats	Cibles	Résultats	% comparé
	2021-2022	2022-2023	2022-2023	à la cible
1 Investissement en aménagement	11 916 620 \$	11 551 192 \$	12 079 551 \$	4,6%
Quantité d'hectares réalisés	6283	5365	4557	-15,1%
2 Coupe totale	3704	3072	2550	-17,0%
Coupe partielle	2579	2293	2007	-12,5%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	704 306	591 927	498 752	-14,5%
4 % de superficie en CT mécanisée	92%	96%	92%	-4%
% de superficie en CP mécanisée	61%	61%	61%	0%
5 Superficies martelées/superficies éclaircies	56%	50%	61%	11%
6 \$/ha indicateur	1 217 \$	1 329 \$	1 451 \$	-5,8%

1. Les investissements en aménagement sont supérieurs à la cible étant donné l'ajout des ajustements des taux des travaux sylvicoles en fin de saison.
2. Les travaux de récolte sont inférieurs à la cible. D'une part, plus de ressources ont été consacrées à la remise en production des superficies mal régénérées, notamment pour la mise en terre et les entretiens de plantations. D'autre part, le montant global des ajustements de taux a été supérieur au budget obtenu pour ces ajustements. La réalisation des coupes totales à l'intérieur du PAMVFP permet à l'Agence de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement là où c'est nécessaire, séquences sylvicoles conformes au cadre normatif en vigueur, etc.).
3. Bien qu'inférieur à la cible, le volume généré par les activités du PAMVFP contribue significativement au maintien des volumes de bois mis en marché.
4. La proportion des travaux de récolte en coupe totale mécanisée est légèrement inférieure à la cible, mais comparable aux années 2020 et 2021. La proportion des travaux de coupe partielle mécanisée est stable à 61 %.
5. La proportion des superficies martelées est supérieure à la cible en raison d'une quantité plus élevée de peuplements feuillus martelés.
6. L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport des investissements totaux sur la somme des superficies de travaux indicateurs. Ces travaux sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, des coupes partielles, des coupes totales ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. L'augmentation du ratio investissements par hectare indicateur s'explique par une plus grande quantité de superficies d'entretien de plantation et une diminution des superficies de récolte.

## LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Ces articles visent à informer et sensibiliser les producteurs forestiers sur différents sujets d'intérêt relativement à l'état de la forêt privée ou aux programmes d'aide gouvernementale. Un premier article expliquait en quoi consiste le plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et sa mise à jour. Un deuxième article décrivait la progression des défoliations causées par la TBE évaluée par le MRNF à partir d'un survol aérien, le suivi de la défoliation dans des dispositifs implantés dans de jeunes peuplements résineux et la tendance à la baisse des dommages observés. Un troisième article s'est attardé aux chablis survenus en décembre 2022. Les partenaires de la forêt privée en collaboration avec le bureau régional du MRNF, se sont concertés pour bien informer les producteurs forestiers sur les démarches à entreprendre avec leurs Conseillers forestiers.

## AUTRES IMPLICATIONS

Depuis plusieurs années, l'Agence soutient la mission de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) en l'hébergeant gratuitement à même ses locaux. L'AFBL est un organisme régional à but non lucratif qui œuvre à l'éducation et à la sensibilisation forestière tant auprès des jeunes que de la population en général en offrant des activités qui démontrent l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable.

En 2022-2023, sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent, les naturalistes de l'AFBL ont accompagné les élèves du primaire et du secondaire dans leurs apprentissages scolaires. C'est 3 580 jeunes qui ont vécu un des onze ateliers élaborés par l'AFBL. En mai 2022, durant le mois de l'arbre et des forêts, l'AFBL a coordonné la distribution de 31 650 plants d'arbres aux municipalités et aux écoles. Elle a aussi organisé une conférence sur la vision du monde autochtone de la nature et sa reconnexion. Des activités familiales aux Jardins de Métis, entre autres, et des randonnées thématiques en forêt ont rempli l'été en plus des animations dans les camps de jour des municipalités.



Cornouiller du Canada (quatre-temps)

## LES SERVICES MULTIRESSOURCES

Parmi les objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées figurent l'amélioration des connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence sur le plan de la mise en valeur des forêts privées, mais aussi sur le plan de la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire, etc.). Les services multiressources de l'Agence continuent d'acquérir des connaissances sur les autres ressources du milieu forestier en vue d'en assurer la protection lorsque des éléments probants le justifient. Pour l'exercice 2022-2023, les services multiressources ont travaillé sur plusieurs projets dont les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leurs suivis, le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie et l'analyse du bassin versant de la rivière du Sud-Ouest du Bic.

### Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Depuis plusieurs années, les services multiressources de l'Agence réalisent des inventaires en vue de conclure des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires forestiers. Ces ententes prennent la forme d'un engagement moral du propriétaire à conserver des milieux humides qui, dans certains cas, peuvent abriter des espèces particulières, rares ou menacées. Pour l'exercice 2022-2023, 10 milieux humides totalisant 481 hectares ont fait l'objet d'un projet de conservation volontaire. Les services multiressources ont aussi effectué le suivi avec 21 propriétaires sur 8 sites regroupant 237 hectares. Ces activités bénéficient de la collaboration financière de la Fondation de la faune du Québec et d'Habitat faunique Canada. Depuis 2000, plus de 724 propriétaires ont conclu une entente de conservation volontaire de milieux sensibles pour près de 5 700 hectares.

### Ravages de cerfs de Virginie et rivière du Sud-Ouest du Bic

Les services multiressources ont commencé la mise à jour du plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée. De plus, comme les années passées, des travaux d'amélioration de l'habitat du cerf ont été réalisés pour une valeur de 12 320 \$. D'autre part, le projet d'analyse du bassin de la rivière du Sud-Ouest comporte trois axes. Premièrement, ce bassin contient plusieurs sites de grande valeur faunique caractérisés prioritaires pour la conservation. Deuxièmement, la qualité de l'eau de la rivière du Sud-Ouest a été identifiée comme un enjeu à documenter. Une analyse des chemins forestiers et des traverses de cours d'eau est en cours. Troisièmement, une analyse de connectivité déterminera les corridors fauniques faisant le pont entre le bassin versant et la zone périphérique du parc du Bic. Ces deux projets sont financés par l'Agence et la Fondation de la faune du Québec.

## LES AUTRES ACTIVITÉS

Les services multiressources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence, dont les plans régionaux sur les milieux humides et hydriques élaborés par les MRC et la mise en œuvre d'un réseau de corridors écologiques dans l'axe Pohénégamook-Témiscouata-Duchénier piloté par Horizon-Nature BSL. De plus, les services multiressources appuient et s'impliquent dans différents projets menés par des partenaires (CNC, HNBSL, CREBSL) et des institutions d'enseignement.



## DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

Les volumes achetés par l'industrie en forêt privée sont assujettis à une contribution versée à l'Agence. Ces volumes n'incluent pas les volumes de bois de chauffage évalué à 145 000 m<sup>3</sup>. En 2022-2023, le volume total déclaré par l'industrie pour le territoire de l'Agence a diminué de 16,7% par rapport à l'exercice précédent. Globalement, la possibilité forestière est respectée à l'échelle du territoire pour les quatre groupes d'essences. À l'échelle des MRC, le volume déclaré pour le groupe « SEPM » semble dépasser dans quelques cas la possibilité forestière. Toutefois, en considérant que le volume déclaré englobe la plupart des volumes issus des grandes propriétés privées et que la possibilité forestière de ces territoires n'est pas incluse dans le tableau ici-bas, la possibilité forestière est aussi respectée à l'échelle des MRC. D'autre part, il est probable que la récolte dépasse la possibilité forestière au cours des prochaines années en raison de l'épidémie de TBE qui sévit et de chablis. Ce contexte pourrait entraîner une récupération accrue, ce qui justifierait un éventuel dépassement.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC										
Exercice 2022-2023 (Unité de mesure - mètre cube solide)										
	Matapédia	Matanie	Mitis	Rimouski Neigette	Basques	Rivière-du- Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité 2018-2022
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	262 920	69 158	91 291	54 918	61 073	50 364	122 804	33 887	746 415	934 000
Autres résineux	288	-	275	1 873	1 064	1 163	7 415	632	12 710	187 000
Feuillus mous	55 239	14 582	35 357	25 678	25 259	22 145	49 078	23 098	250 436	420 000
Feuillus durs	13 114	3 587	19 170	11 902	4 089	5 933	36 812	951	95 558	404 000
<b>TOTAL</b>	<b>331 561</b>	<b>87 327</b>	<b>146 093</b>	<b>94 371</b>	<b>91 485</b>	<b>79 605</b>	<b>216 109</b>	<b>58 568</b>	<b>1 105 119</b>	<b>1 945 000</b>
Exercice précédent	360 488	111 939	164 695	108 463	126 016	88 245	279 755	82 166	1 321 767	
<b>ÉCART</b>	<b>(28 927)</b>	<b>(24 612)</b>	<b>(18 602)</b>	<b>(14 092)</b>	<b>(34 531)</b>	<b>(8 640)</b>	<b>(63 646)</b>	<b>(23 598)</b>	<b>(216 648)</b>	

Sur une période de 5 ans, les volumes par essence et totaux demeurent inférieurs à la possibilité forestière cumulée.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années ( mètre cube solide )							
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	834 291	811 321	676 690	884 970	746 415	3 953 687	4 670 000
Autres résineux	12 309	18 065	24 016	14 178	12 710	81 278	935 000
Feuillus mous	314 660	355 446	276 318	306 962	250 436	1 503 822	2 100 000
Feuillus durs	120 909	124 392	107 635	115 658	95 558	564 152	2 020 000
<b>Total</b>	<b>1 282 169</b>	<b>1 309 224</b>	<b>1 084 659</b>	<b>1 321 768</b>	<b>1 105 119</b>	<b>6 102 939</b>	<b>9 725 000</b>

Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2022-2023		
Bardeaux Lajoie inc. (Les)	Copeaux de la Vallée inc. (Les)	Mobilier Rustique inc.
Bégin et Bégin inc.	Damabois inc.	Multi Cèdre Itée.
Bois Cargault inc.	Domtar	Scierie Arbotek inc.
Bois CFM inc.	Entreprises Sappi Canada inc.	Scieries Chaleur
Bois Daaquam inc.	Groupe Lebel (2004) inc.	Scierie du Lac
Bois de sciage Lafontaine inc.	Groupe NBG inc.	Scierie Serdam inc.
Bois d'œuvre Cédrico inc.	Groupe Savoie inc.	Scierie St-Fabien inc.
Bois Marsoui GDS inc.	Industrie GDS inc.	Scierie Lemay
Bois Poulin inc.	Lulumco inc.	Stella-Jones inc.
Carrier et Bégin inc.	Maibec inc..	Uniboard Canada inc.
Clermond Hamel Itée	Matériaux Blanchet inc.	

## L'ÉTAT DES RÉSULTATS

### EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec et le gouvernement du Canada sont les principaux bailleurs de fonds et ils ont contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 11 818 446 \$. Ce montant regroupe le budget régulier, les taux d'ajustement des travaux sylvicoles, l'octroi d'une subvention 2021, les démarches de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone et le programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021). Ces deux derniers font l'objet d'entente entre les gouvernements fédéral et provincial.

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide de bois acheté en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 105 119 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut aussi souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 44 102 \$ et des revenus d'intérêts et divers de 139 464 \$.

Le revenu total est de 13 107 131 \$. Malgré des écarts importants dans les différents revenus, le revenu total a augmenté de 139 529 \$, soit 1,1 % de plus que l'exercice précédent. Les mesures pour la hausse des prix et du carburant obtenues en cours d'année se sont traduites par des ajustements aux taux des travaux sylvicoles. Par ailleurs, le montant global utilisé pour les ajustements a été supérieur au montant alloué, la différence étant prise à même le budget régulier. De plus, les contributions de l'industrie ont diminué de 216 648 \$, soit 16,4 % pour l'exercice concerné.

Un montant de 12 082 194 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement et pour le transfert de connaissances. Il représente 92,8 % des charges de l'Agence. L'aide financière aux propriétaires affiche une augmentation de 161 360 \$ soit 1,4 %.

Des montants de 359 781 \$ et 291 432 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. Le solde des autres dépenses a été utilisé pour les services multiressources, le PPMV-3<sup>e</sup> génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires menés par l'Agence.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 768 338 \$ comparativement à 682 985 \$ pour l'exercice précédent.



<b>L'ÉTAT DES RÉSULTATS</b>				
<b>REVENUS</b>		<b>AU 31 MARS 2022</b>		<b>AU 31 MARS 2023</b>
<b>Contributions gouvernementales du Québec</b>				
Budget Régulier - aménagement	54,3%	7 037 600 \$	53,8%	7 037 600 \$
Taux d'ajustement de carburant			4,9%	641 835 \$
Octroi d'une subvention 2021	11,7%	1 512 000 \$	16,8%	2 205 000 \$
Démarches de mobilisation des propriétaires pour la récolte de bois	0,1%	13 099 \$	0,0%	4 466 \$
<b>Contributions gouvernementales du Canada</b>				
Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone	4,2%	538 811 \$	4,1%	535 530 \$
Programme 2 milliards d'arbres (2GA-2021)	18,9%	2 453 221 \$	10,6%	1 394 015 \$
<b>Total des contributions gouvernementales</b>	<b>89,2%</b>	<b>11 554 731 \$</b>	<b>90,2%</b>	<b>11 818 446 \$</b>
<b>Autres revenus</b>				
Contributions des industries - aménagement	10,2%	1 321 767 \$	8,4%	1 105 119 \$
Fondation de la faune du Québec ( FFQ ) - multiresources	0,3%	42 800 \$	0,3%	44 102 \$
Revenus d'intérêts	0,3%	43 991 \$	1,0%	128 333 \$
Revenus divers	0,0%	4 313 \$	0,1%	11 131 \$
<b>Total des autres revenus</b>	<b>10,8%</b>	<b>1 412 871 \$</b>	<b>9,8%</b>	<b>1 288 685 \$</b>
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 967 602 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 107 131 \$</b>
<b>CHARGES</b>				
<b>Aide financière - aménagement</b>				
Aide financière - Volet Regroupé	79,2%	10 133 379 \$	82,7%	10 770 205 \$
Aide financière - Volet Individuel	14,0%	1 783 241 \$	10,1%	1 309 346 \$
<b>Total aide financière - aménagement</b>	<b>93,2%</b>	<b>11 916 620 \$</b>	<b>92,8%</b>	<b>12 079 551 \$</b>
<b>Aide financière - autres</b>				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,0%	4 214 \$	0,0%	2 643 \$
Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent				
<b>Total aide financière - autres</b>	<b>0,0%</b>	<b>4 214 \$</b>	<b>0,0%</b>	<b>2 643 \$</b>
<b>Grand total aide financière aux propriétaires</b>	<b>93,2%</b>	<b>11 920 834 \$</b>	<b>92,8%</b>	<b>12 082 194 \$</b>
<b>Autres dépenses</b>				
PPMV - 2 <sup>e</sup> génération	0,0%	520 \$		
PPMV - 3 <sup>e</sup> génération	0,2%	22 317 \$	0,3%	36 473 \$
Partage en réseau de l'information	0,2%	27 476 \$	0,1%	11 664 \$
Comité éthique	0,1%	8 189 \$	0,1%	12 173 \$
Inventaires de				
défoliation de plantation	0,1%	7 643 \$	0,1%	7 176 \$
défoliation de jeunes peuplements naturels	0,1%	8 525 \$	0,1%	8 071 \$
peuplements issus d'EPC	0,1%	15 884 \$	0,1%	17 786 \$
Support à la SOPFIM	0,0%	179 \$	0,0%	1 184 \$
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,0%	2 221 \$	0,0%	1 653 \$
Services multiresources	1,2%	158 313 \$	1,5%	192 191 \$
Vérification opérationnelle	2,2%	280 661 \$	2,2%	291 432 \$
Coordination de l'Agence	2,6%	329 759 \$	2,7%	359 781 \$
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>6,8%</b>	<b>861 687 \$</b>	<b>7,2%</b>	<b>939 584 \$</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>100,0%</b>	<b>12 782 521 \$</b>	<b>100,0%</b>	<b>13 021 778 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>185 081 \$</b>		<b>85 353 \$</b>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>497 904 \$</b>		<b>682 985 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>185 081 \$</b>		<b>85 353 \$</b>
<b>SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE</b>		<b>682 985 \$</b>		<b>768 338 \$</b>

## LES EMPLOYÉS

### À VOTRE SERVICE

#### I Les services administratifs :

- I Marc-André Lechasseur, ing.f., directeur général;
- I Diane Gagnon, BAA , contrôleur financier;
- I Josée Méthot, technicienne en administration.

#### I Les services forestiers :

- I Martin Lepage, ing.f., directeur des services forestiers;
- I Bruno Lavoie, administrateur de données;
- I Frédéric Morneau, technicien forestier;
- I Fabien Brisson, technicien forestier.

#### I Les services multiresources :

- I Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
- I Nolwenn Dommanget - Dubois, biologiste.



Petite nyctale

## LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

par l'Agence pour la livraison du PAMVFP dans les unités d'aménagement

<p>† <b>Coopérative forestière Haut Plan Vert</b> 99, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Téléphone: : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109 Courriel : chpv@chpv.coop</p>	<p>Taché, Transcontinentale Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Monts et Vallée</p>
<p>† <b>Groupement forestier de Témiscouata inc.</b> 232, rue Bellevue, Auclair (Québec) G0L 1A0 Téléphone: : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Est-du-Lac Témiscouata</p>
<p>340, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0 Téléphone: : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Transcontinentale</p>
<p>† <b>Groupement forestier Grand-Portage inc.</b> 1004, route des Roches, Saint-Antonin (Québec) G5L 2J0 Téléphone: : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458 Courriel : info@gfgp.ca</p>	<p>Taché Kamouraska</p>
<p>† <b>Groupement forestier Métis-Neigette inc.</b> 220, avenue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Téléphone: : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330 Courriel : reception@gfmetisneigette.ca</p>	<p>Métis Neigette</p>
<p>† <b>Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc.</b> 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone: : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775 Courriel : coflapoc@globetrotter.net</p>	<p>Kamouraska</p>
<p>† <b>Société d'exploitation des ressources des Basques inc.</b> 379, rue Principale, Saint-Mathieu-de-Rioux (Québec) G0L 3T0 Téléphone: : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608 Courriel : info@serbasques.com</p>	<p>Basques</p>
<p>† <b>Société d'exploitation des ressources des Monts inc.</b> 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Téléphone: : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098 Courriel : info@serdesmonts.ca</p>	<p>Monts</p>
<p>† <b>Société d'exploitation des ressources de la Vallée, Coopérative de solidarité</b> 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0 Téléphone: : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681 Courriel : info@servallee.com</p>	<p>Vallée</p>

# L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE BOISÉ PRIVÉ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



AGENCE RÉGIONALE DE  
MISE EN VALEUR  
DES FORÊTS PRIVÉES  
DU BAS-SAINT-LAURENT



570-L, rue Saint-Germain Est. Bureau  
103 Téléphone : 418-721-0202  
Télécopieur : 418-721-0225  
Site Web : [agence-bsl.qc.ca](http://agence-bsl.qc.ca)